

Appel à candidatures

Dans la suite des nominations à intervenir au vu des départs en retraite prévus pour le 15 septembre 2025, le 1^{er} novembre 2025 et le 1^{er} décembre 2025 et au vu du programme pluriannuel, les postes suivants seront vacants au 16 septembre 2025 respectivement au 1^{er} novembre 2025 et 1^{er} décembre 2025 :

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

- quatre postes de conseiller à la Cour d'appel (vacants au 16/09/2025)

PARQUET GÉNÉRAL

- un poste d'avocat général (vacant au 16/09/2025)

TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LUXEMBOURG

- un poste de vice-président (vacant au 16/09/2025)
- cinq postes de premier juge (vacants au 16/09/2025)
- un poste de juge de la jeunesse
- un poste de juge des tutelles (vacant au 16/09/2025)
- au moins dix-huit postes de juge
- quatre fonctions de juge d'instruction (vacant au 16/09/2025)

(la fonction de juge d'instruction pourra être attribuée soit à un juge soit à un premier juge)

PARQUET LUXEMBOURG

- un poste de substitut principal (vacant au 01/12/2025)
- quatre postes de premier substitut (vacants au 16/09/2025)
- au moins sept postes de substitut (vacants au 16/09/2025)

TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE DIEKIRCH

- deux postes de premier juge (l'un vacant au 16/09/2025 et l'autre au 01/11/2025)
- un poste de juge de la jeunesse (vacant au 16/09/2025)
- quatre postes de juge
- deux fonctions de juge aux affaires familiales

(la fonction de juge aux affaires familiales pourra être attribuée soit à un juge soit à un premier juge)

PARQUET DIEKIRCH

- un poste de premier substitut (vacant au 16/09/2025)
- deux postes de substitut

CELLULE DE RENSEIGNEMENT FINANCIER

- un poste de premier substitut (vacant au 16/09/2025)
- trois postes de substitut

JUSTICE DE PAIX LUXEMBOURG

- un poste de juge de paix (vacant au 16/09/2025)

JUSTICE DE PAIX ESCH/ALZETTE

- trois postes de juge de paix (vacants au 16/09/2025)

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

- cinq postes de premier juge (vacants au 16/09/2025)
- huit postes de juge
- deux postes de juge suppléant

Les attachés de justice sont priés d'indiquer un ordre de préférence des postes pour lesquels ils posent leur candidature.

En vertu de l'article 6 de la loi du 23 janvier 2023 sur le statut des magistrats, les candidats intéressés sont priés de remplir une notice biographique et d'indiquer leur expérience professionnelle, acquise avant l'entrée dans la magistrature et, le cas échéant, pendant l'exercice de la fonction de magistrat. Les candidatures sont à transmettre par la voie hiérarchique au Conseil national de la justice jusqu'au 3 juillet 2025 à 12.00 heures.

Luxembourg, le 26 juin 2025



Nancy CARIER

Secrétaire général du Conseil national de la justice